FRC 4'-31880
Case FRC 13189
31880

DEVOIRS ET SENTIMENS D'UN BON CITOYEN,

RÉDIGÉS PAR JULIEN SOUHAIT,

POUR FAIRE SUITE

A LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME;

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

RECONNOISSANCE envers l'Être suprême;
Ardent amour de la Patrie, de la Liberté et de l'Égalité;
Ferme résolution de les défendre jusqu'à la mort;
Haine du crime et de la tyrannie;
Obéissance aux Lois, aux Autorités constituées;
Bienfaisance et attachement pour ses concitoyens;
Respect des droits d'autrui;
Indulgence pour l'erreur;
Tolérance religieuse;
Pratique et amour de la justice et de la vertu;
Humanité, probité, modestie, tempérance;
Piété filiale;
Respect du malheur et de la vieillesse;
Considération du vrai mérite;
Fidélité, hospitalité, fraternité;
Patience;
Courage;
Générosité;
Instruction;
Travail;
Souvenir des bienfaits;
Oubli des injures;
Mépris de la mort.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Fructidor, an III.